

1^{er} avril 2010



2^e Forum Intersectoriel « Charleroi Ville-Santé »

Allocution de Fadila LAANAN, ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
de la Communauté française

Jeudi 1^{er} avril 2010 – 9h15
Centre Culturel de Mont-Sur-Marchienne
Rue du Château 3, 6032 Mont-Sur-Marchienne

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

C'est un réel plaisir d'être présente parmi vous, pour ce 2^{ème} Forum Intersectoriel « Charleroi Ville-Santé ».

Près de 25 ans après la Charte d'Ottawa sur la promotion de la santé et le lancement du programme Villes-Santé par l'Organisation Mondiale de la Santé, la nécessité d'améliorer le bien-être physique, mental, social et environnemental de ceux qui vivent et vivront dans les villes reste plus que jamais une priorité de santé publique.

L'« Enquête de santé par interview 2008 » qui vient de paraître nous indique que trois quarts de la population belge s'estime en bonne santé. Elle pointe également que ceux qui ont un faible degré d'instruction déclarent plus souvent être en mauvaise santé. Le niveau d'instruction, je ne vous apprends rien, constitue un déterminant principal de la santé.

S'il est vrai que la proportion de la population belge qui s'estime en bonne santé n'a pas augmenté depuis 1997, elle n'a pas diminué non plus. Je suis convaincue que c'est grâce aux efforts réalisés non seulement par mes collègues ici présentes, mais aussi grâce aux élus locaux qui ont mis la santé à l'ordre du jour de leurs politiques urbaines. Je tiens, ici, à remercier vivement Monsieur Bernard Dallons, ainsi que tous celles et ceux qui ont contribué à ce que Charleroi devienne une Ville-Santé.

Mesdames et Messieurs,

Je vous parlais, il y a un instant, du niveau d'instruction qui constitue un déterminant incontestable de bonne santé. D'autres déterminants sont primordiaux,

comme le fait d'habiter dans un logement décent ou tout simplement salubre, de bénéficier d'un emploi stable avec un revenu suffisant, de disposer d'un accès à des services de santé de qualité, de vivre dans un environnement agréable et de pouvoir tisser un réseau social afin d'éviter l'isolement, facteur de précarité lui aussi.

Tous ces facteurs représentent autant de déterminants sur lesquels nous devons agir pour améliorer la santé, au sens où l'entend l'OMS.

Mesdames et Messieurs,

J'ai la conviction que le niveau local est particulièrement adapté à la mise en œuvre de stratégies efficaces de promotion de la santé. A cet égard, d'ailleurs, Charleroi Ville-Santé fait œuvre utile pour la promotion de la santé. La Communauté française et les Villes-Santé mènent le même combat.

Elles partagent de nombreux objectifs communs. Je pense ici, notamment, à un environnement salubre, à un haut niveau de participation et de contrôle par la population pour tout ce qui concerne la vie, la santé, le bien-être, à la possibilité de satisfaire les besoins premiers tels que l'alimentation, la sécurité, le travail... et à l'accès à une grande diversité d'expériences et de ressources.

C'est aussi dans ce sens que la Communauté française mène son action en soutenant des programmes qui utilisent des stratégies participatives et développent des partenariats locaux, sur base des besoins de leur population.

La Communauté française soutient aussi la création et la diffusion d'outils comme la brochure « Action communautaire en santé », qui vient d'être réalisée par le Secrétariat européen des pratiques de santé communautaires, et qui présente des points de repères communs fondant les pratiques communautaires en santé dans des contextes très variés.

Dans le même ordre d'idée, la Communauté française subventionne de multiples ressources qui sont mises à disposition de tout un chacun.

Comme :

- la revue « Education santé », un mensuel au service des intervenants francophones en promotion de la santé ;
- l'outil internet Pipsa, une base de données spécialisée en ressources pédagogiques sur le thème de la santé ;
- la Médiathèque, dont la « Collection éducation pour la santé » met à disposition des acteurs, en particulier les enseignants, à un prix très avantageux, une série de médias (des CD et DVD) sélectionnés pour leurs qualités pédagogiques, scientifiques et cinématographiques.

La Communauté française subventionne, aussi, des associations spécialisées qui diffusent des outils de sensibilisation, effectuent des formations, réalisent des animations. Je pense ici, pour n'en citer que quelques-unes, à Modus Vivendi, à Infor-drogues, à la Plate-Forme Prévention Sida, à l'asbl Siréas, à Ex-Aequo, à l'Espace P... Surtout, je vous fais confiance, n'hésitez pas à les contacter pour envisager un partenariat ou pour réaliser une action spécifique.

Je m'en voudrais de passer sous silence, en outre, les organismes de promotion de la santé comme l'asbl « Repères » qui propose des formations en promotion de la santé. Leur but est d'aider les relais professionnels à se familiariser avec les concepts de la promotion de la santé, à acquérir des repères méthodologiques, à identifier comment ils peuvent contribuer, à leur niveau, à promouvoir la santé des

personnes qu'ils côtoient dans leur pratique quotidienne. Ici aussi, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à consulter leurs sites Internet et à prendre contact avec eux.

Enfin, nous avons, en Communauté française, un dispositif de promotion de la santé qui compte 4 Services communautaires de promotion de la santé agréés et 10 Centres Locaux de promotion de la santé agréés. Ces derniers ont notamment, mais précisément, pour missions d'apporter une aide méthodologique et des ressources pratiques aux organismes et aux personnes qui développent des actions de terrain dans le domaine de la promotion de la santé et de la médecine préventive. Une autre de leurs missions est d'initier, au niveau de leur ressort territorial, des dynamiques qui encouragent le développement de partenariats, l'intersectorialité et la participation communautaire. Je suis certaine que vous m'avez comprise, ce sont là aussi des partenaires précieux pour les projets locaux. Ce sont à la fois les signes et les outils de l'implication concrète de la Communauté française dans les politiques de santé locales. Je me réjouis d'ailleurs que le Centre local de promotion de la santé de Charleroi collabore déjà activement à Charleroi Ville-Santé.

Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, un mot pour vous dire que, oui, il reste du chemin à accomplir pour réduire les inégalités sociales de santé. C'est une évidence.

Mais, vous l'aurez compris, contribuer à réduire ces inégalités sociales de santé est un objectif qui m'est cher, comme j'en suis certaine à mes collègues fédérale et wallonne, Laurette Onkelinx et Eliane Tillieux.

J'ai bien l'intention, à mon niveau, de mobiliser mon énergie et mes moyens pour contribuer à réduire ces inégalités sociales de santé. Ceci en développant une réelle politique intersectorielle, destinée à embrasser l'ensemble des facteurs déterminants de la santé. Les facteurs sanitaires, bien sûr, mais aussi tous les autres, dès lors qu'ils peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie : le revenu et le statut social, l'environnement social et physique, l'éducation et la formation, les habitudes de vie...

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer, j'invite tous les acteurs de santé - que vous soyez citoyen, acteur politique, professionnel de santé, militant associatif - à se mobiliser ou à continuer à se mobiliser. De mon côté, je m'engage à favoriser le développement de vos projets locaux, notamment lorsqu'ils permettent à des cités comme Charleroi de devenir des Villes-Santé.

Merci à vous tous pour tout ce que vous faites pour chacun de vos concitoyens.

Fadila LAANAN

Contact:

Pascal Sac

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

E-mail : pascal.sac@cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be